



Doc. 11756

14 octobre 2008

Situation des immigrés et des demandeurs d'asile en Europe du Sud

Proposition de résolution

déposée par M. Wolfgang WODARG et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Récemment, la situation des réfugiés en Europe du Sud a terriblement empiré. Les gouvernements de la région ont sévèrement durci les mesures contre les immigrés – clandestins pour la plupart.

De plus en plus, les immigrés, les réfugiés et les demandeurs d'asile sont victimes de violations des droits de l'homme qui sont notamment le fait, il faut le souligner, des pouvoirs publics.

Les conditions offertes par les centres d'accueil et le traitement réservé aux personnes qui y sont détenues ne respectent pas les normes établies par le Conseil de l'Europe. Les gouvernements ne donnent pas assez d'informations sur le nombre de centres existants et sur leur localisation. Il est très rare d'obtenir l'autorisation d'accéder à ces lieux. Le public n'est informé que sporadiquement, en général par des journalistes ou des membres d'organisations non gouvernementales.

La situation en Italie est symptomatique. Cet été, le gouvernement Berlusconi a publié un décret d'urgence instaurant une législation parallèle applicable aux immigrés en situation irrégulière: la présence illégale d'une personne sur le territoire italien n'est pas en soi une infraction mais constitue une circonstance aggravante si cette personne commet une infraction. La conformité de ces dispositions avec le droit européen est en cours d'examen à Bruxelles.

Les atteintes portées par les forces de l'ordre aux personnes de couleur se sont multipliées, que ces dernières soient ou non en situation irrégulière, qu'elles possèdent ou non un passeport italien, et qu'elles aient ou non déposé une demande d'asile. Des cas d'insultes et de traitements inhumains ont été signalés, notamment en Italie du Nord, mais le ministre de l'Intérieur et, plus généralement, le gouvernement, n'ont pas encore demandé d'enquête sur ces affaires.

Les 10 centres d'accueil d'immigrés en situation irrégulière et de demandeurs d'asile (*Centri di permanenza temporanea*) ont été rebaptisés «centres d'identification et d'expulsion» (*Centri di identificazione ed espulsione*). Le gouvernement a décidé d'en confier la garde à des militaires. Les conditions dans beaucoup de ces centres ont été décrites à plusieurs reprises comme dégradantes. Par exemple, une délégation de parlementaires du Parti radical italien a indiqué récemment dans un rapport que le centre de Cassibile (Sicile), prévu pour accueillir 200 personnes – principalement des demandeurs d'asile – en héberge actuellement plus de 400. D'après le rapport, le centre, entouré d'une clôture métallique, ressemble à une prison de haute sécurité; il est en outre gardé par des soldats équipés d'armes automatiques. De plus, les personnes qui y vivent ne sont pas appelées par leur nom mais désignées par un numéro. Des rapports dénoncent une situation comparable dans d'autres centres en Calabre, dans les Pouilles et à Lampedusa.



Le gouvernement vient de décider de construire 10 autres centres de ce type, principalement en Italie du Nord pour répondre, dit-il, à l'augmentation du nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile. Cela étant, il n'y a dans le dispositif législatif aucune mesure sociale ou autre mesure d'intégration.

Pour les immigrés en situation régulière et les demandeurs d'asile, le regroupement familial a été rendu encore plus difficile. A l'avenir, si un immigré veut que ses enfants le rejoignent, il devra faire faire à ses frais les tests ADN nécessaires pour prouver leur filiation, ce qui est tout bonnement irréalisable et financièrement impossible pour l'immense majorité des immigrants.

Lors de sa dernière visite en Libye, le Premier Ministre italien, Silvio Berlusconi, a signé un accord par lequel le gouvernement libyen s'engage à contenir les flux de migrants qui traversent la Méditerranée en direction de l'Italie (il s'agit du principal itinéraire emprunté par les migrants en provenance d'Asie, du Moyen-Orient, d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest). En vertu de cet accord, l'Italie doit notamment fournir au gouvernement libyen des bateaux de patrouille pour la police et financer la construction d'une autoroute. A présent, les deux parties s'accusent mutuellement de ne pas respecter leurs engagements.

Par conséquent, l'Assemblée a l'intention:

- d'examiner de façon urgente la situation actuelle des réfugiés dans l'Europe méditerranéenne et de vérifier si les droits de l'homme sont respectés;
- d'analyser le rôle des Etats voisins de la Méditerranée et proposer des mesures de règlement du conflit conformes aux principes de la Convention européenne des droits de l'homme.

Signé (voir au verso)

Signé¹:

WODARG Wolfgang, Allemagne
BARNETT Doris, Allemagne, SOC
ÇAVUŞOĞLU Mevlüt, Turquie, GDE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
DZEMBRITZKI Detlef, Allemagne
GJUL Gunn Karin, Norvège
HAGBERG Michael, Suède
HANCOCK Mike, Royaume-Uni, ADLE
HURSKAINEN Sinikka, Finlande, SOC
IWIŃSKI Tadeusz, Pologne, SOC
LAAKSO Jaakko, Finlande, GUE
McINTOSH Andrew, Royaume-Uni
ØSTERGAARD Morten, Danemark
SYDOW Björn, von, Suède, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
SOC: Groupe socialiste